

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Salon du Cheval d'El Jadida 2025



AVANT-PROGRAMME
COUPE DES CHAMPIONS DES CHEVAUX ARABE-BARBES
Vendredi 03 octobre 2025

La coupe des champions des chevaux Arabes-Barbes « Modèles et Allures » est organisée par l'Association du Salon du Cheval (ASC) et la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC).

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida
Carrière « B » Parc des Expositions Mohammed VI, El Jadida - Maroc
Date : **Vendredi 03 octobre 2025 à partir de 9h**

B – OFFICIELS

- **Président** : Charif Moulay Abdallah ALAOUI
- **Direction du concours** : Dr. EL Habib MARZAK Commissaire du Salon
Mr. Omar SKALLI Directeur Général de la SOREC
Dr. Younes Jari Président AMCBAB
- **Coordination du concours** : Dr. Hamid BENAZZOU
Dr. Mohammed EL KOHEN
Dr. Malak BENAMAR
- **Responsable Evènementiel** : Mme. Nada ABOULAASRI
- **Responsable Communication** : Mme. Mouna MOHATTANE
- **Responsable Logistique** : M. El Mehdi MHAIMDAT
- **Jury** : 4 juges nationaux
- **Comité disciplinaire** : 2 juges nationaux
- **Secrétariat et contrôle de notations** : Secrétariat du Salon du Cheval et SOREC

C – CONDITIONS DE PARTICIPATION

C1- Classes

Sont qualifiés à cette coupe les **3 premiers chevaux de la chaque classe des Championnats Nationaux du cheval Arabe-Barbe**, éditions 2024 et 2025, dans les Dix (10) classes suivantes :

Classe 1 : Poulinières suitées de 4 à 8 ans,

Classe 2 : Poulinières suitées de 9 ans et plus,

Classe 3 : Poulinières non suitées de 4 à 8 ans,

Classe 4 : Poulinières non suitées de 9 ans et plus

Classe 5 : Pouliches de 3 ans,

Classe 6 : Pouliches de 2 ans,

Classe 7 : Mâles approuvés de 4 à 7 ans,

Classe 8 : Mâles approuvés de 8 ans et plus,

Classe 9 : Poulains de 3 ans,

Classe 10 : Pouliches de 2 ans.

C2. Jugement et système de notation des classes qualificatives :

Le jugement est individuel. L'organisateur du concours assurera une rotation adéquate des juges.

Le système de notation du cheval résultera de l'addition des notes sur 10, des critères suivants :

Impression générale, Tête, Encolure, Garrot-Dos-Rein, Croupe et attache de la queue, Poitrail-Ventre-Flanc, Membres antérieurs, membres Postérieurs, Aplombs et Mouvement (Pas et Trot). Les demi-points sont admis.

Le système de coefficients qui sera adopté est comme suit :

Concours de l'Arabe Barbe	
Critères	Coefficient
Impression Générale	1
Tête	1
Croupe et Attache de la Queue	1
Encolure	1
Garrot – Dos – Rein	1
Poitrail – Ventre – Flanc	1
Membres Antérieurs	0,5
Membres postérieurs	0,5
Aplombs	1
Mouvement	2

Règle en cas d'ex-æquo dans les classes, c'est la note de l'Impression Générale (avec 2 décimales après la virgule) qui sera prise en compte, puis la note du Mouvement (avec 2 décimales après la virgule). Si, le cas d'axe-quo persiste, un juge, choisi par vote, désignera le numéro du cheval de sa préférence.

C3. Finales :

Quatre épreuves finales sont organisées :

Senior Femelles : les 2 premières des classes 1, 2, 3 et 4 (8 chevaux),

Junior Femelles : Les 2 premières des classes 5 et 6 (4 chevaux),

Senior Mâles : les 2 premiers des classes 7 et 8 (4 chevaux),

Junior Mâles : les 2 premiers des classes 9 et 10 (4 chevaux).

Le jugement est individuel, les juges choisissent, de manière comparative, dans chaque épreuve finale leur Gold, Silver et Bronze parmi les chevaux participants.

Le cheval cité pour la médaille d'Or par un juge obtient 5 points

Le cheval cité pour la médaille d'Argent par un juge obtient 3 points

Le Cheval cité pour la médaille de Bronze par un juge obtient 1 point

Médaille Or est attribuée au cheval ayant eu les plus haut points

Médaille Argent est attribuée au cheval ayant eu les plus hauts points après le médaillé Or

Médaille Bronze est attribuée au cheval ayant eu les plus hauts points après le médaillé Argent

En cas d'ex-æquo, la médaille est attribuée au cheval ayant le plus haut score durant les classes qualificatives. La règle des d'ex-æquo dans les classes s'applique si l'ex-aequo persiste.

Durant les épreuves, les chevaux rentrent un à un dans la carrière au trot et se mettent, ensuite en ligne, à la disposition du jury.

C4. Best in show :

Deux trophées sont ensuite attribués comme suit :

Trophée Best in show femelle : Les juges votent, individuellement, pour la meilleure des deux Gold issues des 2 épreuves finales femelles, Senior et Junior.

Trophée Best in show mâle : Les juges votent, individuellement, pour le meilleur des deux Gold issus des 2 épreuves finales mâles, Senior et Junior.

C5-Dotations :

Les chevaux gagnants reçoivent les dotations comme suit :

Clas1 classement	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 ^{er} Prix	20 0000	16 000	16 000	16 000	16 000	15 000	20 000	16 000	16 000	15 000
2 ^{ème} prix	15 0000	13 000	13 000	13 000	13 000	12 000	15 000	13 000	13 000	12 000
3 ^{ème} prix	13 0000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	13 000	10 000	10 000	10 000

C6- Indemnités :

Les chevaux non primés recevront des indemnités de participation comme suit :

Lieu du concours de qualification	Indemnité
Oujda	6 000,00
Agadir	6 000,00
Jerada	6 000,00

Guercif	5 500,00
Missour	4 000,00
Khenifra	4 000,00
Fès	4 000,00
Ifrane	4 000,00
Khémisset	4 000,00
Meknès	4 000,00
Beni Mellal	4 000,00
Marrakech	4 000,00
Safi	3 000,00
Bouznika	3 000,00
El Jadida	2 000,00

C7- Conflit d'intérêt

Afin d'éviter les cas de conflit d'intérêt il est demandé :

- aux juges désignés pour cette compétition de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.
- aux propriétaires des chevaux concurrents de faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.
- aux organisateurs de refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

Il y a conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

- a été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux barbe,
- a été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
- a été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
- fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la commission disciplinaire décide de la suite à donner.

Sur la piste, toute communication entre juges et propriétaires ou mandataires des chevaux a lieu par l'intermédiaire du commissaire de terrain.

C8- Comité Disciplinaire

Le comité disciplinaire peut refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance peut entraîner l'élimination d'un cheval, quel que soit son classement.

C9. Règlement

Le règlement des concours d'élevage 2025 organisés par la SOREC sera appliqué lors de cette coupe des champions.

C10. Présentateurs

Les présentateurs doivent être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue correcte, sans aucune marque ou signe distinctif.

C11. Visite vétérinaire

Tous les chevaux sont soumis à une visite vétérinaire à leur entrée au Salon à partir **du Jeudi 02 Octobre 2025 de 10 heures à 19 heures**. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaires.

C12. Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue du contrôle vétérinaire et du contrôle du Comité Disciplinaire le **vendredi 03 octobre 2025** à partir de **9H00**.

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

D1. Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arriveront le **jeudi 02 octobre 2025 avant 19h00** et repartiront au plus tard le **dimanche 05 octobre 2025 à 10h00**.

D2. Alimentation

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Toutefois, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

D3. Ecuries

Des Box paillés seront mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est recommandé à chaque personne habilitée d'accéder à la zone des écuries d'être munie d'un badge d'accès.

D4. Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du Salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie sont à la charge exclusive des participants.

D5. Bien être

Les conditions de bien être des chevaux stipulés dans le règlement des concours d'élevage organisés par la SOREC doivent être scrupuleusement respectées.

D6. Responsabilité

L'ASC ne sera pas tenue responsable des dommages ou blessures survenant aux chevaux présentés. Elle ne sera pas, non plus, tenue responsable des pertes ou dommages portés à tout autre article de tout genre.

Le propriétaire est le seul responsable de toute perte, dommage ou blessure causés par lui, par ses chevaux ou par ses employés à toute autre personne, chevaux ou biens matériels.

Contacts

Association du Salon du Cheval

Association reconnue d'utilité publique en 2010 par le décret n° 2.10.505

Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat – Maroc

Tel : 212 537 56 66 56 - fax : 212 537 56 68 56

E-mail : contact@salonducheval.ma - site web : www.salonducheval.ma